

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

18/02/2026

N° E26000018 /38

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commission ou commissaire du 18/02/2026

CODE : 1

Vu enregistrée le 06/02/2026, la lettre par laquelle la préfète de la Haute-Savoie demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Projet de création d'un site patrimonial remarquable sur la commune de Rumilly (Haute-Savoie) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Christian FONTANILLES est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

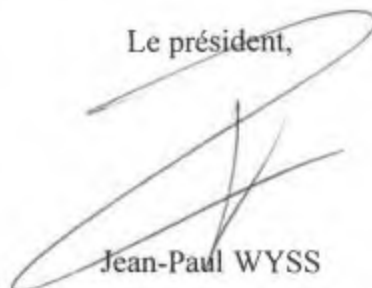
ARTICLE 2 : Monsieur Luc DECOURRIERE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la préfète de la Haute-Savoie, à la Direction Régionale des Affaires Culturelle à Monsieur Christian FONTANILLES et à Monsieur Luc DECOURRIERE.

Fait à Grenoble, le 18/02/2026

Le président,



Jean-Paul WYSS